



## Vous êtes instructeurs et/ou examinateurs ?

Vivez votre mission en toute tranquillité grâce au  
« Pack Assurance Instructeurs / Examineurs »

### Nouveautés 2018/2019

- **Baisse de cotisation : 89€** au lieu de 98€ en 2017
- Vous pouvez instruire sur un aéronef exploité ou non par un aéro-club affilié, au sol (y compris sur simulateur) et en vol
- La couverture est étendue à tout aéronef monomoteur ou bimoteur à pistons et à l'Europe
- L'assistance est étendue à l'accident matériel ou de l'aéronef et intègre désormais les frais de transport de pré et post acheminement à la gare ou l'aéroport
- Il est possible d'adhérer au Pack Assurance Instructeurs/Examineurs dans un autre club que celui où vous avez souscrit votre licence fédérale

### ★ Des garanties très complètes :

**Une garantie Responsabilité Civile personnelle pour l'instructeur/examineur**

- Un contrat de Responsabilité Civile (RC) qui vous couvre à titre personnel pour toute formation dispensée sur un aéronef exploité ou non par un aéro-club affilié FFA
- Des montants de garantie RC élevés, jusqu'à 9 000 000€ par année d'assurance
- Une indemnisation sans franchise
- Une territorialité uniformisée à l'Europe pour l'assurance et l'assistance

**Une garantie de protection de l'instructeur/examineur**

- Une garantie Individuelle Accident avec un capital de 30 000 € en cas de décès ou d'invalidité
- Un tarif attractif

**Une garantie "Assistance Plus"**

- Le rapatriement en cas de maladie ou d'accident du pilote, et en cas de panne ou accident de l'avion.
- Une conciergerie d'étape pour la réservation de taxi, restaurant, hôtel....
- Et toujours la garantie interruption de vol pour cause Météo dans le cadre de la politique de prévention de la FFA

**Rappel : L'assurance protection juridique est déjà incluse dans la souscription de votre licence FFA**

### ★ Une cotisation avantageuse

- Seulement 89 € pour les garanties, baisse de 9€ par rapport à 2017-2018

### ★ Un service de qualité

- Une équipe spécialement dédiée aux licenciés de la FFA

### ★ Comment adhérer?

C'est simple : il vous suffit d'**adhérer en ligne** sur SMILE, accessible depuis le site de la FFA, **ou de compléter le formulaire** unique « Pack Assurance Instructeurs/Examineurs 2018-2019 » et de le renvoyer à la FFA accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée.

**Adhérer au pack assurance Instructeurs/Examineurs,  
c'est la certitude d'être bien assuré en toutes circonstances.**



# Pack Assurance Instructeurs/Examineurs 2018-2019

## Formulaire d'adhésion aux garanties proposées aux Instructeurs/Examineurs (ou adhérez en ligne en quelques clics sur le site de la FFA / SMILE)

Contrat la Réunion Aérienne 2019-60000

Contrat Chubb N° FRBOPA28595

Contrat Mutuaide Assistance N° 3248

### ■ Association (Aéro-club)

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_

### ■ Instructeur/Examineur

Nom, Prénom \_\_\_\_\_  
Né(e) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Profession \_\_\_\_\_ Adresse Email \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ N° Licence FFA \_\_\_\_\_  
N° Qualification FI \_\_\_\_\_

### ■ Garanties

#### 1. Assurance individuelle accidents Instructeurs/Examineurs et assistance en cas d'interruption de vol\*

Contrat d'assurance Chubb N° FRBOPA28595 et Contrat d'assistance Mutuaide Assistance N° 3248

Ce contrat est ouvert aux seuls instructeurs /examineurs licenciés à la FFA

- **Effet:** date de réception du formulaire à la FFA et au plus tôt le 01/10/2018
- **Expiration:** 31/12/2019

Bénéficiaire en cas de décès (à renseigner obligatoirement) :

- Conjoint, à défaut les enfants nés ou à naître par parts égales entre eux, à défaut les ayants droit\*
- Autres\* : \_\_\_\_\_

#### 2. Assurance Responsabilité Civile Instructeurs/Examineurs\*

Contrat d'assurance La Réunion Aérienne N°2019-60000

Ce contrat est ouvert aux seuls instructeurs /examineurs licenciés à la FFA

- **Effet:** date de réception du formulaire à la FFA et au plus tôt le 01/10/2018
- **Expiration:** 31/12/2019

### ■ Souscription

#### Oui je demande mon adhésion au «Pack Assurance Instructeurs/Examineurs» complet\* et je joins un chèque de 89 €

- Je souscris la garantie 1 seule\* (assurance individuelle accidents instructeurs/examineurs et assistance en cas d'interruption de vol) et je joins un chèque de 34 €
- Je souscris la garantie 2 seule\* (assurance responsabilité civile instructeurs/examineurs) et je joins un chèque de 55 €

Ces garanties sont souscrites par la FFA auprès des compagnies Chubb, Mutuaide et la Réunion Aérienne et sont proposées par la FFA en sa qualité d'intermédiaire en assurances conformément aux dispositions de l'article R.511-2-I-4 du Code des assurances, N°ORIAS 07 030 541 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Activité placée sous la responsabilité de l'ACPR, sise 61 rue Taitbout 75009 Paris

Établir votre chèque à l'ordre de la FFA

\* Mettre une croix dans la case correspondante

**«Je déclare avoir pris connaissance des notices d'information figurant ci-joint.»**

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature de l'instructeur :

Pour plus d'informations, renseignez vous auprès de votre club ou sur le site internet de la FFA: [www.ff.aero.fr](http://www.ff.aero.fr)

Formulaire à découper et à renvoyer à Service Assurances FFA – 155 avenue de Wagram – 75017 Paris

Les informations que vous nous communiquez feront l'objet d'un traitement informatique par la FFA à des fins pré-contractuelles et contractuelles et nous pouvons être amenés à les transmettre à l'un de nos sous-traitants (courtier, assureurs, assistants...) dans le cadre de cette gestion contractuelle. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant, auprès de la FFA, 155 avenue de Wagram – 75017 Paris